

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Nous accueillons nos hôtes et nos visiteurs entre **16 heures et 19 heures**. Néanmoins les arrivées sont possibles en dehors de ces horaires, après entente préalable d'au moins 24 heures avant l'arrivée. Merci de nous prévenir en cas de retard.

**- Le jour du départ les chambres/le gîte doivent être libérés à 11 heures.**

- Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres et le gîte en parfait état et à laisser l'ensemble des objets présents dans les lieux.

- Une caution de 250€ sera demandée en cas de non restitution des clés. En cas de dégradation des lieux ou des objets, la direction pourra exiger réparation financière à hauteur du prix des travaux et/ou du remplacement des objets.

- Gîte et maison d'hôte non-fumeur.

- Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

- Nous n'acceptons pas les animaux.

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte de 50% du montant du séjour par chèque ou virement bancaire dans un délai de 48h. **Le règlement du solde se fera à l'arrivée par carte bancaire, chèque, espèce ou virement.** Les prestations complémentaires seront à régler à la fin du séjour.

C'est à partir de la réception de l'acompte que la réservation sera ferme. L'acompte sera systématiquement encaissé mais pourra faire l'objet d'un remboursement (voir conditions d'annulation).

**Le nombre de personnes présent lors du séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ du nombre de clients initialement prévu, aucun remboursement ne peut être envisagé.**

A l'arrivée nous demandons à nos visiteurs un dépôt de garantie par chèques d'un montant de 500€ pour le gîte et 200€ pour les chambres qui ne seront pas encaissés. Les chèques seront restitués en totalité à la fin du séjour s'il n'y a eu aucun incident.

<b>BANQUE POPULAIRE OCCITANE</b>				
Titulaire du compte/Account holder <b>SAS AU PERISSON</b>  <b>LIEU DIT AU PERISSON</b> <b>32350 LE BROUILH MONBERT</b>	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.			
<b>Relevé d'identité bancaire / Bank details statement</b>				
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1780 7000 0265 4216 2737 408</b>				
BIC (Bank Identification Code) <b>CCBPFRRPPTLS</b>				
Code Banque <b>17807</b>	Code Guichet <b>00002</b>	N° du compte <b>65421627374</b>	Clé RIB <b>08</b>	Domiciliation/Paying Bank <b>BPOC AUCH FOIRAIL</b>

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou e-mail adressé au propriétaire. L'acompte pourra alors être restitué si l'annulation est formulée 30 jours avant la date présumée d'arrivée. Passé ce délai, l'acompte sera conservé à titre de dédommagement.

Avant le début du séjour

- Moins de 30 jours avant le début du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire.

- Moins de 24 heures avant le début du séjour, la totalité du prix de l'hébergement reste acquise au propriétaire.

- Le jour d'arrivée, si le client ne se manifeste pas (par téléphone) avant 19 h, le propriétaire disposera des chambres et du gîte. La totalité du prix du séjour reste acquise au propriétaire.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation avant le séjour par le propriétaire, ce dernier informera le client par lettre recommandée ou e-mail. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, recevra la somme préalablement versée dans un délai d'un mois maximum.



**DOMAINE AU PERISSON** - Lieu-Dit AU PERISSON  
32350 LE BROUILH-MONBERT

09 66 81 90 66 – 06 72 06 50 10 - [auperisson@gmail.com](mailto:auperisson@gmail.com)

RCS 811 380 146 AUCH - SAS AU PERISSON au capital de 4 500€

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Domaine AU PERISSON accueille ses hôtes dans un souci de confort et de bien-être. C'est une demeure de caractère qui vous ouvre aimablement ses portes et son confort. C'est une famille qui vous accueille chez elle ; nous vous demandons de la respecter ainsi que les hôtes qu'elle accueille. Aussi, nous vous demandons de lire attentivement ces quelques recommandations et vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

### **Le Domaine AU PERISSON n'est pas un lieu librement ouvert au public**

Le fait de réserver et séjourner au Domaine AU PERISSON, implique l'acceptation des dispositions du présent règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Vous trouverez notre règlement intérieur, ainsi que nos tarifs, dans votre chambre à votre arrivée.

#### **Article 1 - Dispositions générales**

En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité du domaine est donc STRICTEMENT NON-FUMEUR. L'interdiction de fumer dans la maison, dans les chambres et dans le gîte est une question de sécurité mais aussi de courtoisie pour les autres personnes présentes. En cas de non-respect, la désinfection sera facturée au client.

**Certaines personnes viennent pour se reposer, aussi il est demandé à chaque résident d'être discret tard dans la soirée, la nuit, mais aussi le matin.** Tout le monde n'a pas le même rythme de vie: il faut penser aux couche-tôt et aux lève-tard. Merci donc pour tous de faire attention aux bruits de voix, télévision, portes, talons, meubles, téléphones portables...

Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.

Le client s'engage à rendre les chambres et le gîte en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Tout incident doit être signalé aux propriétaires.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Vols et accidents : le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

#### **Article 2 – Animaux**

Pour le confort et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les animaux. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire peut refuser l'accès au Domaine. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire ; en cas de départ du client aucun remboursement ne peut être envisagé.

#### **Article 3 – Parking & Stationnement**

Il est prévu un véhicule par chambre et le gîte. Le parking ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière ; la perte ou détérioration d'un des véhicules n'est pas sous la responsabilité des propriétaires du Domaine AU PERISSON. Chaque visiteur est invité à prendre ses propres dispositions à cet égard.

#### **Article 4 – La Maison d'hôtes**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Tout objet manquant ou dégradé donnera lieu à un surcoût de remplacement et/ou de réparation au tarif en vigueur.

**Il est demandé de ne pas manger, ni boire de sodas, d'alcool ou de boissons chaudes dans les salons de lecture, de TV, les couloirs et parties communes. Des tables et des chaises sont à disposition à l'extérieur et dans la cuisine.**

**La cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes. Les hôtes doivent respecter les espaces privés réservés aux hôtes et à leur famille.**

Il est interdit d'introduire des armes, y compris de catégorie D, dans l'enceinte du Domaine AU PERISSON. Les armes destinées à la chasse devront être laissées dans les véhicules fermés.

Nous appliquons le tri des déchets. Le Client s'engage également à respecter les consignes de tri.

**L'assainissement étant assuré par un système de fosse septique, nous vous demandons de bien vouloir jeter dans les WC uniquement du papier toilette. Ne JETER AUCUN DECHET dans les WC, notamment les tampons hygiéniques et autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.**

Le potager reste à l'usage exclusif des propriétaires.

Les serviettes, draps, livres, DVD et autres fournitures restent la propriété du Domaine AU PERISSON.

### Article 5 – Les Chambres et le Gîte

Lors de leur arrivée, les clients reçoivent une clef de l'entrée et une clef pour accéder à leur chambre. Elles doivent être restituées à la fin du séjour, avant de quitter le Domaine. En cas de non restitution ou de perte, le client se verra facturer les frais liés au changement des équipements.

#### LES HORAIRES

**1/Arrivée :** Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait à partir de 16H00 le jour de votre arrivée et jusqu'à 19H00. Les arrivées tardives ou au contraire précoces font l'objet d'une entente au préalable ; merci de nous prévenir au moins 48h avant. En cas de demande particulière ou imprévu, il sera nécessaire de nous contacter par téléphone au 09 66 81 90 66 ou au 06 72 06 50 10 pour nous signaler tout retard et organiser ensemble la remise des clefs.

**2/Départs :** Le dernier jour, les départs se font au plus tard à 10H00. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite le logement le plus accueillant possible. Pour tout départ après 11H00, une nuitée supplémentaire vous sera facturée.

**3/Les Petits Déjeuners :** Les petits déjeuners sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet, à partir de 8H00 et jusqu'à 10H00 du lundi au samedi, et à partir de 8H30 jusqu'à 10H00 les dimanches et jours fériés. Aucun petit-déjeuner ne sera servi après 10h00. En cas d'allergie alimentaire, veuillez nous prévenir à la réservation.

#### UTILISATION DES LIEUX

A l'arrivée des clients, le ménage est fait et les lits également. Les chambres ne sont pas prévues pour y faire la lessive ou prendre les repas... Il est demandé de ne pas manger, ni boire de sodas, d'alcool ou de boissons chaudes dans les chambres. Des tables et des chaises sont à disposition à l'extérieur et dans la cuisine.

Une télévision écran plat avec la TNT est à la disposition des visiteurs dans chacune des chambres, le son doit être modéré.

Les visiteurs peuvent aussi accéder au Wifi gratuitement. [Le téléchargement illégal est STRICTEMENT INTERDIT.](#)

A la demande, un sèche-cheveux pourra vous être fourni.

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en parfait état, et à laisser l'ensemble des objets présents dans la chambre. Tout objet maquant ou dégradé donnera lieu à un surcoût de remplacement et/ou de réparation au tarif en vigueur.

S'il est de tradition que les visiteurs rangent literie, effets et vêtements, leurs hôtes effectuent chaque jour un passage de propreté notamment pour vider les poubelles. Les grosses souillures seront à la charge du client.

Nous vous recommandons de ne pas utiliser les serviettes de toilette en dehors de la chambre. Pour les longs séjours, les draps sont changés une fois par semaine.

**L'assainissement étant assuré par un système de fosse septique, nous vous demandons de bien vouloir jeter dans les WC uniquement du papier toilette, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.**

**CHANGEMENT DE CHAMBRES :** Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le Domaine AU PERISSON se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même tarif ou de tarif supérieur. Dans ce dernier cas, aucun supplément n'est dû par le Client.

**CAPACITE & ACCES :** Chaque chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminé. Par sécurité vous ne devez pas héberger de personnes supplémentaires sans l'accord des propriétaires.



## Article 6 – La Piscine Naturelle

Notre piscine est une baignade naturelle ; c'est un type de bassin fonctionnant sur le principe du lagunage fondé sur la filtration de l'eau par les plantes aquatiques et divers organismes naturels. Par mesure d'hygiène et pour la qualité de l'eau, la douche de rinçage est **OBLIGATOIRE** avant toute baignade.

HORAIRES : la piscine est ouverte de mai à octobre, de 9H à 21H.

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes (objectif : éviter les accidents dont sont victimes les enfants) et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, ce règlement piscine a été élaboré.

- Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine
- La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes et au gîte.
- Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.
- Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeurs et sauts depuis le bord sont interdits. Il est conseillé de ne pas courir, plonger et chahuter au bord du bassin.
- Les usagers de la piscine s'engagent :
  - ✓ à prendre une douche de rinçage avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.
  - ✓ à accéder à l'espace piscine chaussés de sandales adaptées à cet usage (pas de chaussure de ville).
  - ✓ à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
  - ✓ tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.
  - ✓ le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.
- Merci de prévoir vos serviettes de bain privatives et/ou peignoirs, celles de votre chambre ne sont pas autorisées. Toutefois, dans le cas d'un oubli ou à votre demande, des serviettes peuvent être louées sur place.
- Pour des raisons d'hygiène, les personnes atteintes de maladie de peau ou de plaies ne sont pas autorisées d'accès.
- L'introduction de tout objet ou jouet, hors brassards, n'est pas autorisée dans la piscine.
- Il est interdit de manger et de boire sodas, alcool ou boissons chaudes dans et au bord du bassin.
- Il est interdit d'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin.
- Par mesures d'hygiènes, les ébats amoureux sont interdits.

## Article 7 – Dégradation, Vol et Dommages

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres, dans le gîte, aux abords de la piscine ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets. Nous déclinons toute responsabilité sur les objets perdus ou volés

## Article 8 – Paiements

Nous acceptons les cartes bancaires, les espèces, les chèques bancaires, les virements bancaires et virements PayPal. Les prix indiqués sont révisables à tout moment en cas de modification des conditions économiques.

## Article 9 – Eco-tourisme

Les propriétaires du Domaine AU PERISSON sont sensibles à la sauvegarde de notre planète et souhaitent contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité obtenir l'Ecolabel européen.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup. Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

- éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- éviter d'utiliser la totalité des serviettes mises à votre disposition si vous n'en n'avez pas réellement besoin,
- pour les chambres, les poubelles sont vidées quotidiennement et les déchets triés par les propriétaires,
- lors de rentrées tardives, merci de penser à éteindre les lumières extérieures et intérieures qui auront été laissées allumées pour vous faciliter l'accès à la propriété.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Nous vous souhaitons un agréable séjour